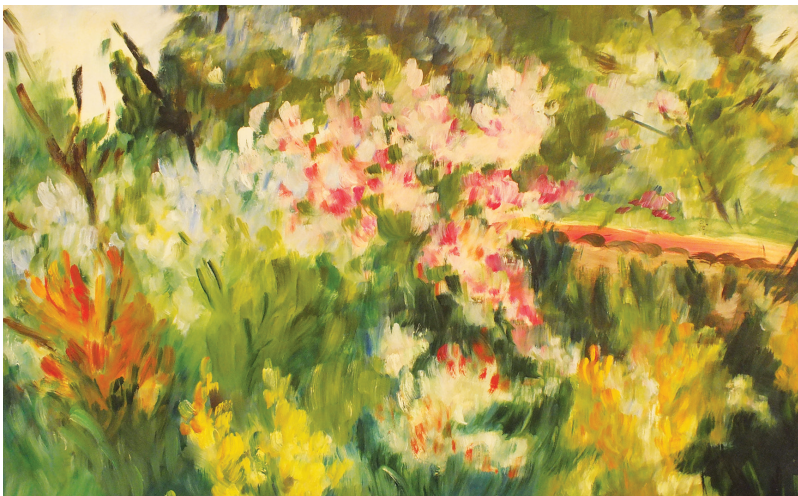


Bienvenue à **VANTOUX**



Expo 2015 : des artistes
& des œuvres...

Pages 6 et 7



Evénements...



Octobre 2015 : Remise de la Médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif à M. Bernard CAISEY, Président du Comité de Metz-Vallières-Vantoux-Mey du Souvenir Français, des mains de M. Dominique GROS, Maire de Metz et en présence de M. Bertrand BRIGAUDEAU, maire de Vantoux



Dépôt de gerbe au Monument aux Morts lors des Cérémonies du 11 Novembre...



... suivie de la remise de médailles et diplômes du Souvenir Français au centre Socioculturel



Comme chaque année, la joyeuse équipe de bénévoles chapotée par l'association AQVV a joliment décoré les entrées du village, la rue Jean-Julien Barbé ainsi que les lavoirs et la Mairie pour le plus grand plaisir des Vantousiens



Les nouveaux lauréats des maisons fleuries et illuminées mis à l'honneur lors des Vœux de la Municipalité



La traditionnelle galette des rois a été appréciée par les nombreux participants du club des aînés



Lauréats Maisons fleuries

- 1) M. et Mme André ROBINET
3, impasse des Petites Fontaines
- 2) M. et Mme Emile MULLER
6, impasse de la Bergerie
- 3) M. Serge BERTRAND et Mme Lydia BERTACCI
9, rue Edmond Antoine



Lauréats décorations de Noël

- 1) M. Robert NICOLAS - 62, rue Jean Julien Barbé
- 2) Société PIZZ and FOOD - M. Marc PANTER
1, rue du Gué
- 3) M. et Mme Jean-Paul ARDOUIN
7, rue de la Croix de la Louve

L'Association AQVV (Association pour la Qualité de la Vie à Vantoux) a également été mise à l'honneur pour la décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Mairie de Vantoux

3, rue Jean-Julien Barbé - 57070 VANTOUX
Tél. 03 87 36 61 09 - Fax 03 87 36 66 66
Email : mairie-vantoux@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-vantoux.fr

Directeur de la publication : **Bertrand BRIGAUDEAU**
Mise en page : **Thierry ROBINET**

Impression : **Advisual ImproRepro - Maizières-lès-Metz**

Editorial

Mes chers concitoyens,

Nous ne pouvons pas oublier les attentats qui ont frappé notre pays l'année dernière. Nous avons bien sûr une pensée pour les personnes disparues, les blessés et leurs familles. Il faut néanmoins garder espoir en notre nation et en ses valeurs: « liberté, égalité, fraternité »

Je remercie chaleureusement l'équipe municipale et les personnels communaux, pour leur engagement quotidien mais aussi tous les bénévoles qui organisent des manifestations tout au long de l'année. Je vous invite à participer à ces fêtes, comme gage de votre encouragement et votre attachement à la vie de notre commune. Citons aussi, commerçants, artisans et agriculteurs, professionnels de la santé ainsi que les autres acteurs économiques qui œuvrent pour le dynamisme de notre village..

En 2015, nous avons subi une nouvelle baisse des dotations de l'Etat, ce qui induit une politique budgétaire rigoureuse ; un seul mot d'ordre : ECONOMIE !

Nous avons réalisé des travaux dans le village : Rénovation de la chaussée rue du Lavoir - Aménagement de la place du Côteau - Nettoyage des berges du ruisseau par une association d'insertion - Achat de nouveaux bancs et de matériel informatique. Cette année aura aussi vu l'avancement de notre PLU qui a obtenu la validation des services de l'Etat ; c'est un dossier que nous comptons conclure en 2016.

Courant 2016, nous espérons que le bâtiment Prouvé trouvera une nouvelle vie en accueillant un groupement d'intérêt économique spécialisé dans le domaine du design, de l'architecture et du mobilier. Pour ce faire, le bâtiment sera révisé et mis aux normes pour recevoir du public. C'est un chantier difficile que nous devons suivre... Une partie du mobilier Prouvé a déjà trouvé sa place au musée de fer de Nancy avec lequel une convention de prêt a été signée.

Un autre projet nous tient aussi à cœur: l'enfouissement des réseaux : une étude de marché doit être menée. Un seul objectif nous anime : œuvrer dans l'intérêt général et participer à un avenir meilleur.

A chacune et à chacun d'entre vous, et pour ceux qui vous sont chers, j'adresse mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2016

Votre Maire
**Bertrand
Brigaudeau**



Caricature de M. le Maire
réalisée par
Sébastien ANTOINE
lors de l'exposition
d'automne

Délibérations

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 15 octobre 2015, sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUEAU, Maire

Point n° 1 / Bail commercial école Jean Prouvé : Les élus ont validé le projet de bail commercial et ont autorisé M. Le Maire à signer ce bail avec le PODAM.

Point n° 2 / Report de la ligne de trésorerie : La ligne de trésorerie actuelle sera échue au 24/10/2015. En attendant de percevoir la dernière subvention pour la construction de l'école Les Moulins du principal contributeur, il est nécessaire d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 € sur 12 mois afin de rembourser la précédente. Ce point a été voté à l'unanimité

Point n° 3 / Convention d'achat de sel de déneigement : Dans un but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations, il a été décidé de signer une convention avec Metz Métropole pour l'achat du sel de déneigement communal.

Point n° 4 / Création d'un périscolaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'un accueil périscolaire sur le territoire de la commune de Vantoux. Cet accueil périscolaire fonctionne indépendamment de celui de la commune de Noisseville auquel devaient auparavant s'inscrire les enfants. Il accueillera les enfants scolarisés dans les communes de Nouilly et Vantoux. La gestion de cet accueil périscolaire est confiée aux PEP 57, sous couvert d'un comité de pilotage représentatif des différents partenaires. L'interlocuteur financier des PEP 57 est la commune de Vantoux.

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 novembre 2015, sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUEAU, Maire

Point n° 1 / Débat PADD : Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) va être débattu en Conseil Municipal.

Point n° 2 / Signature d'une convention avec l'Aguram : L'AGURAM est une association dont le statut particulier s'inscrit dans un cadre très spécifique régi par le Code de l'Urbanisme et différentes circulaires. L'agence n'est en aucun cas un bureau d'étude et ses missions sont inscrites dans un programme partenarial auquel ses membres souscrivent (ce qui est le cas de notre commune). Le Conseil Municipal est donc amené à prendre une délibération dans le cadre légal qui caractérise l'Aguram afin que nous puissions bénéficier de l'assistance technique de l'Aguram notamment dans le cadre de l'élaboration de notre PLU. (cf annexe 1 modèle de délibération + convention).

Point n° 3 / Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale : Par courrier daté du 12 octobre 2015, la commune a été saisie du nouveau projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) élaboré par le représentant de l'Etat et dispose d'un délai de deux mois, depuis notification pour formuler un avis sur les préconisations et orientations envisagées en matière d'intercommunalité. Les perspectives d'évolution, pour s'en tenir à l'agglomération messine, peuvent être présentées ainsi : S'agissant de l'Intercommunalité de projet, la proposition avancée par le Préfet de la Moselle tend au maintien de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, mais prévoit, conformément aux dispositions de l'article L 5216-5 du CGCT, un élargissement de ses missions, à savoir :

• Au titre des compétences obligatoires :

- La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme à compter du 1er janvier 2017.
- L'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des sites d'accueil à compter du 1er janvier 2017.
- La gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018.
- L'eau potable à compter du 1er janvier 2020.

Il convient de noter que Metz Métropole avait choisi d'exercer les compétences optionnelles « collecte et traitement des déchets des

ménages et déchets assimilés » et « assainissement » qui deviendront des compétences obligatoires au 1er janvier 2017 et au 1er janvier 2020.

• Au titre des compétences optionnelles :

- La création et la gestion de maisons de service au public et définition de service public y afférentes à compter du 1er janvier 2017. S'agissant de l'Intercommunalité de service, laquelle recouvre les attributions confiées aux Syndicat Intercommunaux et/ou aux syndicats mixtes, le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale propose :

- La dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie de Metz Centre ;
- La dissolution du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin ;
- La dissolution du Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Marly et Montigny-lès-Metz.

Point 4 / Renouvellement d'un contrat à durée déterminée : Le contrat de l'adjoint administratif à mi-temps (Mme LANG) en charge de l'état civil et de diverses tâches de secrétariat de mairie arrive à échéance au 31/12/2015. Il est demandé au Conseil de pouvoir renouveler ce contrat, dans les mêmes conditions, pour une durée de 1 an.

Point 5 / Contrat groupe d'assurance statutaire : Explications de Bertrand BRIGAUEAU : Le centre de gestion 57 effectue un appel d'offre pour l'assurance statutaire des agents communaux. La commune de Vantoux valide cet appel d'offre.

Point 6 / Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 : Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015, et ce avant le vote du budget primitif de 2016.

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 17 décembre 2015, sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUEAU, Maire

1) Schéma de mutualisation : Après avoir écouté l'exposé de Mme Christine Labry de Metz Métropole, les élus émettent un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations de services de Metz Métropole et de ses communes membres.

2) Rapport du CLECT : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de charge réunie le 12 novembre 2015, valide la révision des attributions de compensation des communes membres de Metz Métropole.

3) Médaille du travail / Indemnité : Il a été décidé d'attribuer l'Indemnité d'Exercice de Missions en Préfecture à un agent technique de la commune au titre d'indemnité pour l'obtention de la médaille du travail pour 30 années de service.





Suite au ruissellement des eaux de pluie, l'état de la place situé au carrefour de la rue de la Grande Pâture et de la rue du Côteau du lotissement « Les Côteaux du Soleil » s'était sérieusement dégradé au fil du temps. Et les égoûts situés en aval étaient régulièrement bouchés par les gravats entraînés par ces ruissellements. La municipalité a décidé la réfection de cette place. Le gros des travaux est à présent terminé. L'enrobé définitif suivra prochainement.



La municipalité a également décidé de remplacer progressivement les bancs abîmés par les intempéries. Premier en place : celui situé près du cimetière



Place de la Chapelle, une zone enrobée a été réalisé afin de permettre la mise en place de deux nouveaux bancs.

Pour le plus grand plaisir des nombreux promeneurs qui les utilisent régulièrement



Rappel des autorisations de travaux dans vos habitations



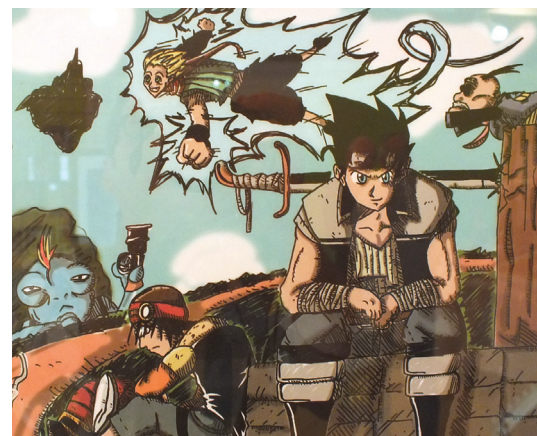
La commune de Vantoux est située dans le périmètre de plusieurs monuments historiques (L'école Jean Prouvé, le clocher de la chapelle...). De ce fait, tous les travaux touchant aux façades, toitures, fenêtres, vérandas, clôtures extérieures, abris de jardin, piscines... doivent obligatoirement faire l'objet d'une autorisation de travaux ou d'un permis de construire.

Pensez-y avant les travaux ! En cas de doutes, la mairie se tient à disposition pour répondre à toutes vos questions.

Les dossiers de déclaration de travaux sont téléchargeables sur le site www.service-public.fr - cerfa n°13703*04



Exposition d'automne





Les 24 et 25 octobre dernier, l'exposition organisée par la commune de Vantoux, a réuni peintres, sculpteurs, dessinateurs, et attiré beaucoup d'amateurs d'art

Curieux à l'entrée puis ravis, impressionnés et séduits à la sortie, les visiteurs sont venus nombreux. Nous les en remercions.

Pour certains artistes, ce fut une première ! Pour d'autres, plus habitués à exposer, ils ont gentiment partagé leurs expériences avec bienveillance.

Mais pour tous, l'émotion et le plaisir de faire découvrir « son travail, sa passion » a été à la hauteur de leur talent.

Notre Maire, Bertrand Brigaudeau, a coupé le cordon officialisant cette première et proposé de tirer au sort l'artiste qui composera l'affiche de la prochaine édition, en 2016.

Le sort a choisi Sébastien ANTOINE, jeune artiste créateur de BD façon « Manga ». Tous les artistes ont dit un GRAND OUI, pour renouveler l'expérience, alors un GRAND MERCI à eux !



*Béatrice
POUSELER*



Les artistes, de gauche à droite : Jean-Pierre BOURE, Béatrice POUSELER, Isabelle BOLZE, Jean-Jacques KAM, Marie-France BELLEI, Vivianne GROSSELET, Marina JACQUELOT, Audrey LE, Chantal BEYLET, Thierry HERBST, Anne RETTIEN, Sébastien ANTOINE.

Devant : Emma / En médaillon : Jean LIPPOLIS



Programme de nettoyage des berges du ruisseau de Vallières

Durant le mois de décembre, la municipalité a entrepris le nettoyage des berges du ruisseau communal. Pour se faire, nous avons contacté le CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence). Ces derniers ont réalisé les travaux de nettoyage pendant une semaine, entre le parc municipal et le cimetière israélite. En tant que partenaire, GrdF (le réseau de distribution de gaz naturel) a subventionné une partie de cette opération.

Antoine DORR





D'azur à l'édifice de trois colonnes, sommé d'un toit fleuroné, mouvant d'une terrasse, le tout d'or.

Figuration du célèbre monument appelé La Croix Louve sur le ban de Vantoux



Exposition : **Les Blasons des Communes** **du Pays Messin**

Les 9 et 10 janvier dernier, la commune de Vantoux a présenté, dans la salle Raymond Mervelet du centre Socioculturel, l'exposition "Les Blasons des Communes du Pays Messin" préparée et conçue par le SIVT (Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique). En effet, chaque commune du territoire possède un emblème qui constitue en quelque sorte une marque permettant de s'identifier et de se distinguer par son histoire locale.

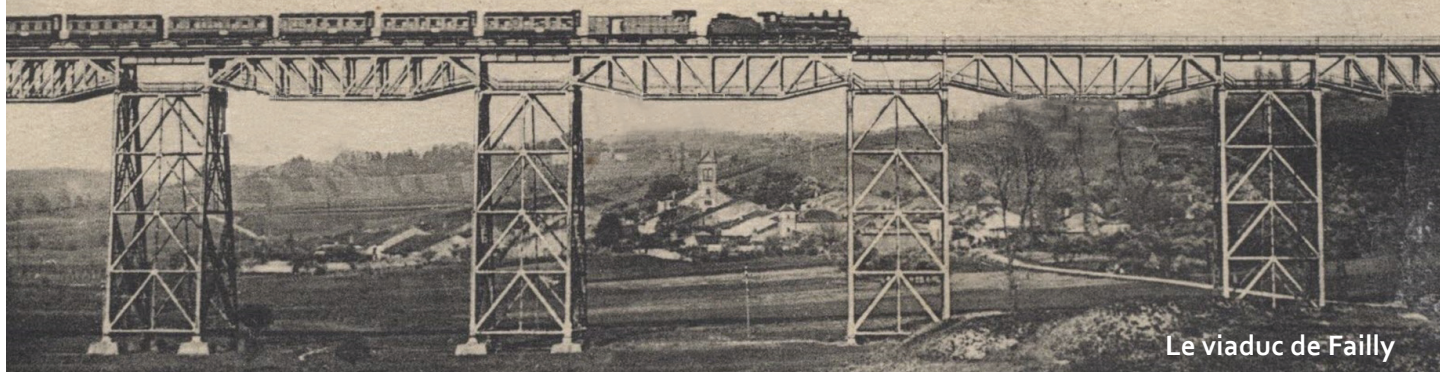
Béatrice POUSELER

Les visiteurs, et surtout les élèves de la classe de Madame DIEUDONNE, CP/CE1 de l'école "Les Moulins", ont beaucoup apprécié ces dessins et symboles



EXPO

Les lignes oubliées du chemin de fer en Pays Messin



Exposition proposée par l'Association de Défense du Patrimoine Ferroviaire Lorrain.
Vous y découvrirez un diaporama de photos d'époque, des photos sur panneaux, avec comme guide
une carte détaillée des Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine (1934)

Quatre lignes partant de Metz y sont présentées :

- Metz-Courcelles-sur-Nied (réalisée en 1873-1874, déclassée en 1973, neutralisée en 1985)
- Metz-Amanvillers (14,5 km, arrêtée en 1973)
- Metz-Château Salins (58 km, réalisée en 1903 afin de rattacher Metz à cette région de langue française)
- Metz-Bettelainville-Anzeling-Prusse rhénane (30,88 km, qui rattacha directement Metz à l'Empire en 1908). Cette ligne traversait les communes de Vantoux et Nouilly

Exposition à découvrir du jusqu'au 5 mars 2016
à la Maison du Pays Messin
71c rue de Pont-à-Mousson
Entrée libre, du mercredi au samedi,
de 14 h à 18 h (sauf jours fériés)

Déjections canines : Appel au civisme !



Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Comment lutter contre les déjections canines

Le chien, ainsi que le chat, est l'animal de compagnie préféré des Français. Il n'en reste pas moins vrai que cela implique pour les maîtres un certain nombre de responsabilités : à l'égard de l'animal lui-même bien sûr, mais aussi vis-à-vis de la collectivité. Pour cela, une seule solution : ramasser les déjections. Il suffit de prévoir par exemple une paire de gants ménagers, quelques mouchoirs en papier, d'un petit sachet...

« Ramasser, ce n'est pas s'abaisser ; respecter les contraintes c'est respecter les autres »

Prolifération des pigeons

**C'est devenu un problème récurrent
sur l'ensemble de la commune !**

Les pigeons sont source de différentes maladies et risques pour la santé. En effet, leurs fientes peuvent transmettre à l'homme de nombreuses infections. Les pigeons causent également des nuisances sonores et de nombreux dégâts. Il est donc important d'interdire de les nourrir pour éviter de les inciter à d'avantage de dégâts.

Le règlement sanitaire départemental établi par les Préfets indique dans ses articles 26, 98 et 120 « *qu'il est interdit d'attirer et de nourrir les animaux errants tels que les pigeons* »



Infos pratiques

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, JEUDI, VENDREDI :

9 h - 12 h / 13 h 45 - 16 h

MARDI : 9 h - 12 h / 16 h 30 - 18 h 30



HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LA PETITE-VOËVRE

LUNDI, JEUDI : 14 h - 18 h 30

MARDI, MERCREDI, VEND, SAM : 9 h 30 - 18 h 30

DIM : 9 h 30 - 12 h 30 Fermée les jours fériés

L'INJS (INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE METZ) FÊTE SES 140 ANS EN 2015

Un patrimoine éducatif, architectural et social.

Rendez-vous les 10 et 11 mars 2016 aux portes-ouvertes de l'Institut

Le lancement de l'évènement « INJS d'hier à demain, 140 ans en 2015 » a eu lieu le samedi 19 septembre 2015, rue des Capucins à Metz, dans le cadre des journées européennes du patrimoine : un public varié a pu visiter l'ancien site de l'Institut et découvrir l'exposition présentée dans l'ex cour d'honneur 10/12 rue des Capucins. Elle retraçait de manière originale l'histoire du lieu, de l'Institut, des enseignements, de la vie en institution.

L'année scolaire 2015/2016 sera dédiée à cet évènement/anniversaire : L'exposition sera conservée et enrichie de travaux des élèves, de témoignages d'anciens élèves, de souvenirs de professionnels, de conférence et de tables rondes pour l'emploi.



Le fil conducteur est : « de l'Institution Impériale de Sourds-Muets à l'Institut National de Jeunes Sourds, une évolution permanente, pour un accueil sans cesse renouvelé des personnes sourdes et malentendantes, un autre regard sur le handicap sensoriel. »

INJS : 49, rue Claude Bernard - METZ
Programme des 140 ans : www.injs-metz.fr

Agenda

Dimanche 14 février 2016

Repas des aînés

Centre Socioculturel - Salle Raymond Mervelet

Samedi 5 mars 2016

Soirée Carnaval

Organisée par Vantoux-Loisirs - Centre Socioculturel

Samedi 12 mars 2016

Nettoyage de Printemps - Rendez-vous dès 9 h sous le préau de l'ancienne école Prouvé

Samedi 19 mars 2016 NOUVEAU SPECTACLE !

Concert Jazz Festival de Printemps - 5e édition

Centre Socioculturel

Vendredi 22 avril 2016

Assemblée Générale

de Vantoux Loisirs

Centre Socioculturel

Dimanche 8 mai 2016

Commémoration du 8 Mai - Monument aux Morts



Journées du Patrimoine

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine organisées les 19 et 20 septembre 2015, 160 personnes se sont déplacées pour visiter l'ancienne école Jean Prouvé. C'est une jeune architecte stagiaire qui était chargée d'expliquer l'histoire de ce bâtiment insolite et plein de charme aux visiteurs, tous très intéressés.

Etat-Civil

Décès

- Mme Rina WALLISER, née GHERARDINI, le 7/09/2015 (Alice Sar)
- Mme Odette ANTOINE, née MUNIER, le 18/09/2015
- M. Albert RONCART le 18/09/2015 (Alice Sar)
- Madame Noé le 10/10/2015 (Alice Sar)
- Mme Maria KUBACKI, née OSZCZAK, le 22/10/2015 (Alice Sar)
- Mme Mathilde LAMOURET, née HERMANN, le 22/10/2015 (Alice Sar)
- Mme JOLY Barbe, née MEYER, le 30/10/2015 (Alice Sar)
- M. Hubert SALTUTTI le 21/11/2015
- M. Emile BEULAGUET le 8/12/2015
- Mme Octavie HAMM le 16/12/2015 (Alice Sar)
- Mme Marie-Thérèse CAMY le 19/12/2015 (Alice Sar)

Mariages

- Elise MULLER et Cédric FURLAN le 26/09/2015
- Teresa TABONE et Romain CONNERADY le 19/12/2015

Naissances

- Martin BECKRICH le 1/10/2015
- Sara CHTIOUI le 1/11/2015
- Liam KHAM le 19/11/2015
- Marceline DUPONT le 20/11/2015



Repas des aînés et norme de sécurité

Des impératifs de sécurité nous imposent de limiter l'accès au Centre Socioculturel au-delà d'un certain nombre de personnes lors d'une manifestation.

Dans le souci de respecter cette récente contrainte, le Conseil municipal a décidé de limiter l'accès, lors du repas des aînés, aux habitants de la commune âgés de plus de 65 ans.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez notre décision qui permet de concilier aux impératifs légaux toute la considération que nous portons à nos aînés.



Cette année encore,
de nombreux Vantousiens
ont rivalisé de bon goût
pour décorer leurs maisons
à l'occasion des fêtes
de fin d'année...

Et ce, pour le plus grand
plaisir des passants !

